



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2018 (articles L2121-25 et R2121-11 du C.G.C.T.)

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept mars, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de LES VANS se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 21 mars 2018.

PRESENTS : M Jean-Paul MANIFACIER - M. Jean-Marc MICHEL – Mme Paulette CAREMIAUX – Mme Géraldine PLATON - Mme Marie-Jeanne LAPIERRE - M. Bruno DAL FIUME - M. Hubert THIBON - Mme Nadine BABIN - M Rémy BELHOMME - Mme Catherine DIDOU – M. Romain DUNAND - M. Gérard GSEGNER - Mme Françoise Dominique GUTMAN - Mme Muriel THOMAS – Mme Cathy ESCHALIER – M Georges FAUCUIT - Mme Annie RICHARD - Mme Chantal DARLIX.

POUVOIRS : Mme Myriam DEY a donné procuration à Mme Françoise Dominique GUTMAN - Mme Françoise RIEU-FROMENTIN a donné procuration à Mme Annie RICHARD - M. Claude DELEYROLLE a donné procuration à M. Jean-Paul MANIFACIER.

Absent : - M. Christophe POISSON.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Chantal DARLIX.

Approbation du Procès-Verbal du 27 février 2018 : à l'unanimité.

Compte administratif 2017 budget principal (2018-026)

Madame la conseillère déléguée aux finances présente le bilan de l'exécution budgétaire du budget général, à l'aide d'un diaporama. M. le Maire remercie les agents pour le contrôle des factures, et la Directrice et l'ensemble du personnel pour la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Le compte administratif est conforme au compte de gestion. Le résultat global de clôture est de 139 194.64 €. Monsieur le Maire n'est pas présent au moment du vote. Voté à l'unanimité.

Compte administratif 2017 budget annexe assainissement collectif (2018-027)

Madame la conseillère déléguée aux finances présente le bilan de l'exécution budgétaire du budget général. M. FAUCUIT fait des observations sur des branchements non réalisés par des particuliers et sur les contrôles à effectuer par les policiers. Les conseillers discutent de tous les désordres constatés et de la nécessité de contrôler. Avant de sortir, le Maire précise que le budget devrait être plus conséquent vu la somme de travaux à réaliser. Le résultat global de clôture est de 409 426.21 €. Monsieur le Maire n'est pas présent au moment du vote. Voté à l'unanimité.

Vote des taux d'imposition 2018 (2018-028)

Considérant que la ville entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 et de les reconduire à l'identique sur 2018 soit : Taxe d'habitation = 24.85 %, Foncier bâti = 20.39 %, Foncier non bâti = 73.15 %.

Vote du budget principal 2018 (2018-029)

Monsieur le Maire présente les prévisions budgétaires à l'aide d'un diaporama. Les résultats du compte administratif 2017 sont repris à l'élaboration budgétaire. Le vote se fait au chapitre. Les recettes de fonctionnement = les dépenses de fonctionnement et s'établissent à 3 176 200 €. Cette section permet de dégager 625 993 € de résultat pour l'investissement. Les recettes d'investissement = les dépenses d'investissement = 4 614 721.91 €.

Les conseillers débattent de plusieurs sujets : de la masse salariale, des effectifs des services techniques, de l'entretien du bâti et du matériel, de l'achat de vélos pour la police municipale, des transferts de compétences à la communauté de communes, du coût de l'école maternelle, de la gestion de l'équipe municipale et des choix dans les investissements. M. le Maire justifie l'action de son équipe et dit que le détail des subventions et participations sera présenté au prochain conseil. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents et représentés, (5 contre : Mme Cathy ESCHALIER – M Georges FAUCUIT - Mme Annie RICHARD : procuration pour Mme Françoise RIEU-FROMENTIN) -- Mme Chantal DARLIX) : vote le budget 2018 pour la commune.

Vote du budget annexe 2018 Logements Le Roussillon (2018-030)

M. le maire indique qu'il a signé l'acte d'achat le 16 mars dernier et qu'il convient de payer sur le budget principal cet achat. Il défend ce projet qui permettra à des primo-accédants de trouver un terrain sur Les Vans. IL rappelle la politique d'action sur les logements qu'il entend mener. L'opposition considère que ce projet est trop aléatoire et « que l'on ne sait pas où l'on va ». Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents et représentés, (1 contre : Mme Chantal DARLIX, 2 abstentions : Mme Annie Richard ayant procuration pour Mme Françoise RIEU-FROMENTIN) APPROUVE le budget annexe 2018 pour l'opération LOGEMENTS LE ROUSSILLON.

Vote du budget annexe assainissement collectif (2018-031)

Monsieur le Maire présente les prévisions budgétaires à l'aide d'un diaporama. Les résultats du compte administratif 2017 sont repris à l'élaboration budgétaire. Le vote se fait au chapitre. Les recettes de fonctionnement = les dépenses de fonctionnement et s'établissent à 284 868.31 €. Les recettes d'investissement = les dépenses d'investissement = 825 413.52 €. Adopté à l'unanimité.

Proposition de mise en place du nouveau régime indemnitaire (2018-032)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés APPROUVE la proposition du nouveau régime indemnitaire telle que proposée par le Maire et PREND ACTE de la nécessité du passage au Comité Technique.

Tarifs assainissement collectif (2018-033)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal DECIDE de maintenir les tarifs du service de l'assainissement, pour la part communale à :

- ABONNEMENT (part fixe) = 46 € HT
- CONSOMMATION (part variable) = 0.5300 € HT

Extension électrique pour raccordement parcelle A 3758 (2018-034)

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu un devis du Syndicat Départemental d'Energies pour une extension électrique afin de desservir la parcelle cadastrée A 3758. La propriétaire, bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme 00733417D0040 est d'accord pour prendre en charge la part résiduelle de ce raccordement, estimé par le Syndicat à la somme de Trois mille huit cent vingt-deux euros et quatre-vingt-douze cts. En conséquence, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal DECIDE de programmer cette opération et de mettre à la charge de la pétitionnaire la somme de 3 822.92 €.

Chaufferie bois : attribution des lots 1 et 2 et forfait définitif de la maîtrise d'œuvre (2018-035)

En conséquence, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal DECIDE de retenir pour le lot 1 « GROS ŒUVRE », l'entreprise DESCHANELS, DECIDE de retenir pour le lot 2 « SERRURERIE METALERIE », l'entreprise CICF, ACCEPTE le calcul du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre, AUTORISE Le SDE07, mandataire, à signer l'avenant correspondant avec le titulaire du lot 1 « maîtrise d'œuvre » ; et le Président du SDE07 à signer le marché correspondant avec les candidats retenus.

Achat à Brahic d'une portion de la parcelle 043 AB 128 (2018-036)

Mme Marie-Jeanne LAPIERRE, intéressée à l'affaire, ne prend pas part à cette délibération.

M. le Maire expose qu'il convient d'acquérir une portion de la parcelle 043AB 128 sur la section de Brahic pour délimiter l'implantation d'un transformateur électrique et de deux bancs installés par la commune avec l'autorisation des propriétaires. Cette vente, d'une contenance de 790 m² se ferait pour l'euro symbolique. Accepté à l'unanimité.

Demande de subvention au Syndicat Départemental d'Energies (2018-037)

M. le Maire rend compte au Conseil de la nécessité de remplacer un luminaire fixé sur un poteau de bois vétuste rue du Bourdarc. Le Conseil prend connaissance du devis de remplacement qui s'élève à mille sept cent vingt-neuf euros et 77 cts. En conséquence, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal se déclare d'accord pour le remplacement de cet éclairage public vétuste, et décide de solliciter le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche pour une aide aussi élevée que possible.

Modification du règlement du cimetière sur la durée des concessions et leur renouvellement (2018-038)

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal Se déclare d'accord pour modifier le règlement du cimetière et prévoir une durée inférieure en cas de renouvellement de concession. Sachant que le règlement prévoit d'attribuer des concessions ou des cases pour urnes funéraires pour 15 ans et 30 ans, le renouvellement pourra être autorisé pour une durée différente sur demande expresse du concessionnaire ou de ses ayant-droits.

Modification des statuts de la Communauté de Communes en lien avec les compétences GEMAPI et hors GEMAPI sur le bassin versant de la rivière Cèze (2018-039)

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour la proposition de modification des statuts telle que proposée par le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes.

Après les questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Monsieur le Maire



Jean-Paul MANIFACIER

